

1. Record Nr.	UNINA9910140122603321
Autore	Auliard Claudine
Titolo	La diplomatie romaine : l'autre instrument de la conquête : de la fondation à la fin des guerres samnites (753-290 av. J.-C)
Pubbl/distr/stampa	Presses universitaires de Rennes, 2006 [Place of publication not identified], : Presses universitaires de Rennes, 2006
ISBN	9782753531734 2753531730
Descrizione fisica	1 online resource (344 pages)
Collana	Histoire
Soggetti	Regions & Countries - Europe History & Archaeology Italy Rome Foreign relations Rome History To 510 B.C Rome History Republic, 510-265 B.C
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Bibliographic Level Mode of Issuance: Monograph
Nota di bibliografia	Includes bibliographical references and indexes.
Sommario/riassunto	Les succès de la conquête romaine sont généralement associés à la valeur des armées de Rome et les sources antiques ont amplement contribué à en donner prioritairement cette image. Cependant la tradition littéraire témoigne, dès la fondation de la Cité, de multiples tractations diplomatiques avant, pendant et après les conflits, mais aussi de contacts de caractère diplomatique dans des contextes non conflictuels. L'historiographie a longtemps sous estimé cet autre instrument de la conquête, même si la diplomatie romaine fait l'objet, depuis quelques années, de publications plus nombreuses. Cet ouvrage, issu d'une thèse d'Etat amplement remaniée, se limite aux premiers siècles de Rome, entre la fondation et la fin des guerres samnites, c'est-à-dire avant les affrontements avec les Grecs d'occident. Il tente de dégager, à partir des pratiques réelles, les grandes étapes menant à l'élaboration des modes de fonctionnement

d'une diplomatie proprement romaine. Chaque progression de Rome s'est accompagnée de l'intégration d'usages nouveaux aux contacts des peuples extérieurs, tant par les rois (latins, mais surtout étrusques) que par le pouvoir républicain. Le monopole du pouvoir diplomatique exercé par les rois a laissé place à une gestion collégiale des relations extérieures par le Sénat et singulièrement par les magistrats - une gestion à la mise en oeuvre parfois délicate, mais menée avec le plus habile pragmatisme par le pouvoir romain. Dès les débuts de la conquête de l'Italie, Rome a su saisir chaque occasion d'exploiter diplomatiquement toute évolution du rapport des forces, puis d'imposer son autorité sur les territoires les plus anciennement conquis par des voies diplomatiques déjà éprouvées.
